

## Bientôt un label d'identité numérique sur Internet

**U**n label IDéNum (abrégé d'identité numérique multiservice) sera prochainement mis en place pour garantir l'identité des internautes sur tous les sites Web nécessitant une identification (services bancaires, achats en ligne, comptes de différentes administrations, etc.). Il faut savoir que la plupart du temps, pour éviter d'avoir à mémoriser plusieurs mots de passe et codes secrets, les internautes utilisent souvent le même (en général un prénom et une date de naissance) sans même penser à en changer régulièrement, ce qui facilite l'usurpation d'identité.

*Chaque semaine,  
M<sup>e</sup> Alain  
Bensoussan,  
avocat à la cour  
d'appel de Paris  
et spécialiste en droit  
de l'informatique,  
vous informe  
de vos droits.*



MARC MARTIN

En attendant l'adoption du projet, le secrétariat d'Etat à la prospective et à l'économie numérique a travaillé à l'élaboration d'un dispositif de sécurité, avec les principaux acteurs des secteurs concernés (banquiers, assureurs, opérateurs de téléphonie). Ce projet est visible sur la page [www.telecom.gouv.fr/actualites/1-fevrier-2010-label-identite-numerique-multi-services-2311.html](http://www.telecom.gouv.fr/actualites/1-fevrier-2010-label-identite-numerique-multi-services-2311.html).

Il s'agit d'un label permettant d'attester le niveau de sécurité des dispositifs d'authentification existants. Pour l'obtenir, les organismes émetteurs devront se conformer à un cahier des charges avec des exigences de sécurité rigoureuses, validées par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). Les fournisseurs labellisés seront soumis à des audits réguliers. Moyennant paiement, les internautes pourront choisir un dispositif d'authentification labellisé auprès du fournisseur de leur choix et l'utiliser pour les services en ligne de toute nature (bancaire, vie courante, démarches administratives...). Un prototype de certificat labellisé devrait être disponible avant la fin de l'année 2010. On ignore encore combien il coûtera. Selon le secrétariat d'Etat : « *chaque organisme émetteur est libre de sa politique commerciale* ».